

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 403 du 13 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la garde républicaine – branche « infanterie »**

NOR : INTJ2000266S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 17888 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929967S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2020 :

Denhaene Philippe NIGEND : 153 555 NLS : 8 011 134

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2020 :

Goulet Nicolas NIGEND : 203 248 NLS : 8 058 162

Gravelet Alban NIGEND : 225 541 NLS : 8 084 267

Mégy Vincent NIGEND : 192 573 NLS : 8 040 256

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2020 :

Gaubert Alexandre NIGEND : 322 806 NLS : 8 143 256

Nédélec Philippe NIGEND : 155 210 NLS : 8 012 875

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 janvier 2020.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
É. BIO FARINA*